AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0882
FR0000124141-FS0407

13 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VEOLIA ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 avril 2016, la société par actions simplifiée Groupe Industriel Marcel Dassault[1] (GIMD) (9 rond-point des Champs-Elysées Marcel Dassault, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 avril 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir 27 190 415 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant 53 979 147 droits de vote, soit 4,83% du capital et 8,37% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

———

[1] Contrôlée par la famille Dassault.
[2] Sur la base d'un capital composé de 563 364 823 actions représentant 645 274 109 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.